

Réunion de Conseil Municipal du Jeudi 07 Janvier 2021

* Dépenses d'investissement : autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses de 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget de 2020

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent.

En application de cet article, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget communal de l'année 2020.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget communal de l'année 2021.

	<u>Montant budgétisé au BP 2020</u>	<u>¼ de ce montant</u>
- article 231 (Travaux)	105 922 €	26 480
€		
- article 2111 (Achat terrains nus)	27 500 €	6 875 €
- article 2152 (achat installations de voirie)	1 600 €	400 €
- article 2158 (autres achats)	2 000 €	500 €
- article 2188 (autres immobilisations corporelles)	17 994 €	4 498 €

* Demandes de subventions et Plans de financement

- Travaux au niveau de la toiture de la salle polyvalente

Monsieur le Maire a informé les Conseillers Municipaux d'un problème au niveau de la toiture de la Salle Polyvalente. Des infiltrations d'eau ont été constatées récemment. Les ardoises sur la toiture présentent des trous dus à la présence de fer dans celles-ci. Il est donc nécessaire de changer intégralement les ardoises.

Un dossier de demande d'aide dans le cadre du Plan de Relance départemental - Phase 2 va être déposé. Les travaux s'élèveraient à la somme de 20 700 euros TTC.

- Travaux dans la maison située « 2 Place Antoine de Saint-Pierre »

L'Etablissement Public Foncier de Bretagne a fait l'acquisition, fin décembre 2020, du bâtiment de Mr et Mme LAISNEZ. L'EPF doit nous adresser très prochainement un estimatif pour les travaux de démolition et de reconstruction. Un dossier de demande de DETR va être déposé après des services de la Préfecture (délai limite de dépôt du dossier : 08/02/2021).

* Isolation intérieure dans le logement locatif situé « 7 rue du Stade » (devis du Menuisier)

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal le devis de Fabien LE CORVAISIER, Menuisier à Guerlédan, concernant l'isolation du logement locatif situé « 7 rue du Stade », loué par Mme PRESTAVOINE et Mr COURTEILLE.

Le devis, qui s'élève à la somme de 902,40 € TTC, a été validé par le Conseil Municipal.

* Bilan des repas offerts aux personnes âgées de 65 ans et plus

En raison des conditions sanitaires liés à la COVID-19, deux bons (pour deux repas à emporter), d'une valeur de 7,50 euros l'unité, ont été adressés aux personnes âgées de 65 ans et plus, en compensation de traditionnel repas du C.C.A.S. qui n'a pas eu lieu. 186 bons ont donc été adressés par courrier.

La facture concernant ces repas a été payée aux restaurateurs. 138 repas à emporter ont été « retirés » auprès des Restaurateurs, soit pour un montant total de 1 307,82 euros.

Le prochain repas du C.C.A.S. en fin d'année 2021 sera financé par le Budget communal étant donnée la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale à compter du 31 décembre 2020.

*** Vœux 2021**

En raison de la COVID-19, la traditionnelle cérémonie des vœux du mois de janvier n'aura pas lieu.
Le Conseil Municipal et le personnel communal vous souhaitent une très belle et très heureuse année 2021.



*La municipalité et le
personnel communal de Saint
Gilles Vieux Marché vous
souhaitent une très belle et
très heureuse année 2021.*